



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

**Service des
enseignements et des
formations**

**Sous-direction des
écoles, des collèges et
des lycées généraux et
technologiques**

Bureau des écoles
DGESCO A1-1
n°2009-0396

Affaire suivie par
René MACRON

Téléphone
01 55 55 36 86
Courriel :
rene.macron@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris le 10 septembre 2009

Le ministre de l'éducation nationale,
porte parole du Gouvernement

A mesdames les inspectrices et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale en
charge d'une circonscription du premier degré,

A mesdames les inspectrices et messieurs
les inspecteurs d'académie, directrices et
directeurs des services départementaux de
l'Éducation nationale.

s/c de mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie.

Objet : mise en œuvre de l'aide personnalisée dans les écoles primaires à la rentrée 2009.

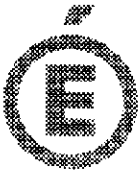
Le calendrier de préparation et de mise en œuvre de l'aide personnalisée est fixé par la circulaire 2008-082 : les familles ont été informées des modalités d'organisation du temps scolaire et des principes de fonctionnement de l'aide personnalisée avant la rentrée scolaire ; cette information a été précédée d'une phase d'élaboration de l'ensemble du dispositif. L'inspecteur de l'éducation nationale a donc été amené à arrêter le dispositif pour chaque école, avant les congés d'été.

Ma note du 5 juin précisait qu'il convenait, en cette seconde année de mise en œuvre « que les élèves puissent bénéficier de l'aide personnalisée dès le mois de septembre ». Ce dispositif est en effet conçu pour que chaque enseignant puisse intervenir le plus tôt possible auprès d'élèves fragiles, avant même qu'une difficulté apparaisse.

Cette lettre rappelait en outre la possibilité offerte aux équipes pédagogiques de proposer des solutions originales, répondant aux besoins locaux et qui puissent être inscrites dans le cadre de l'article 401-1 du code de l'éducation.

Je sais le rôle déterminant des inspectrices et des inspecteurs de l'éducation nationale dans l'accompagnement des équipes et l'évaluation de l'efficacité des dispositifs mis en place.

Pour les aider dans cette tâche, la direction générale de l'enseignement scolaire établit un bilan national des diverses situations à travers une enquête annuelle dont les conclusions vous seront communiquées dès que les données seront disponibles. Elle



2 / 2

souhaite également recueillir les analyses qualitatives qui ont été conduites en circonscription, département ou académie.

Sur la base de ces informations, tous les inspecteurs de l'éducation nationale seront réunis en décembre 2009 ou janvier 2010 lors de séminaires inter académiques organisés avec l'Inspection générale de l'éducation nationale dans le cadre du PNP. Ces séminaires seront l'occasion d'une analyse des informations recueillies, d'une réflexion sur l'aide personnalisée et les outils de sa mise en œuvre, du repérage et de la diffusion des pratiques les plus pertinentes.

Je vous remercie de votre collaboration, et aussi de votre engagement, afin que les élèves qui en ont le plus besoin bénéficient pleinement de l'aide personnalisée.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Louis NEMBRINI